

**Objet : URGENT : OUVERTURE agences de La Poste**

Monsieur le Président Directeur Général du Groupe La Poste  
Monsieur le Directeur Régional Réseau BFC

Le Président, les vice-présidents de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier m'ont chargé de vous solliciter pour rechercher une solution aux nouvelles difficultés que nous rencontrons pour l'organisation des services indispensables à la population dans notre secteur. En l'occurrence, il s'agit de **la fermeture quasi générale des bureaux de La Poste.**

Vous trouverez ci-joint l'affiche qui se trouve sur notre bureau de poste de Matour, qui renvoi sur le bureau de La Poste de Cluny actuellement fermé, ainsi que la seule explication compréhensible trouvée sur un des sites d'informations en ligne de Saône et Loire :

<https://www.creusot-infos.com/news/saone-et-loire/saone-et-loire/la-poste-conserve-14-bureaux-ouverts-en-saone-et-loire.html>

Le site des services de l'Etat de Saône et Loire n'apporte pas plus d'information me semble-t-il ? Mais nous ne pouvons pas vous le reprocher puisque **laposte.fr** ne fait pas mieux,

Alerté également par l'association Villages solidaires qui porte la MSAP et le centre social de notre territoire nous souhaitons attirer l'attention sur ce choix qui va toucher surtout les plus démunis de nos concitoyens et particulièrement en **du milieu rural**. Les personnes n'ayant pas de carte de retrait bancaire ni de chéquier, qui ne peuvent donc pas retirer d'argent, ni rien régler sont souvent celles qui ont le plus de difficultés dans leurs déplacements.

Nous essayons tant au plan de communes que des équipes de bénévoles de les accompagner de différentes façon mais la fermeture des bureaux de La Poste va entraîner nombre de complication, de rendez-vous physiques et donc de risque sanitaires supplémentaires pour une population déjà très fragilisée.

Suite à différents appels téléphoniques, M Julien DENIBOIRE chargé du réseau La Poste en S&L, en copie de ce message, nous avons obtenu différentes précisions sous toutes réserves que nous ayons bien compris :

- Un message devait être adressé aux maires dans la journée de vendredi ;
- La poste « s'organise » sur 14 bureaux en S&L. Les communes disposant d'une agence n'ont semble-t-il pas fait bien mieux, jusque-là. Il faut toutefois noter que l'absence de visibilité quant à l'activité des facteurs ne les incite pas à poursuivre l'activité ;
- Les facteurs seraient à même de remettre des espèces, de traiter certaines opérations et ils pourraient renouer (gratuitement) des relations et contacts avec la population, afin de rendre service aux personnes isolées. Même au moment où le facteur ne passe plus que 3j par semaine, c'est une excellente décisions qui en d'autres temps nous comblerait.

Chacun peut comprendre, les maires en particulier, la difficulté pour une entreprise comme La Poste quant à l'organisation à mettre en place face au COVID 19, partagée entre la protection de ses collaborateurs et le service dû aux clients.

Nous sommes dans une période difficile, donc pour ce qui nous concernent dans une logique de solidarité avec les décisions prises et de discipline dans leur mise en œuvre. Pour autant, nous ne pourrons pas attendre la fin des mesures de confinement pour rechercher des solutions. Il nous faut partager plusieurs remarques et questions qui ne sauraient attendre trop longtemps pour être traitées :

- **Est-il possible d'améliorer la communication de La Poste ?**
  - Informations plus précises des présidents et maires, ayant encore des bureaux de Poste sur leur intercommunalité ou leur commune ;
  - Information claire de la population. Il semble que concernant la possibilité de distribuer des espèces, pour des raisons de sécurité cette mesure ne fera pas l'objet de communication. Nous comprenons mais comment diffuser l'information dans ce cas ?
  - Information en ligne mise à jour régulièrement sur le site de La Poste, celui des services de l'Etat... ?
- **Au plan sanitaire et du respect des gestes barrières : quelle différence entre l'accueil d'un public restreint dans des locaux adaptés comme les agences postales et le déplacement des facteurs au domicile des personnes les plus fragiles ?** Plus ennuyeux encore, le choix de se replier sur quelques agences éloignées va entraîner des déplacements très longs, pourtant proscrit actuellement.
- **Comment les agences de La Poste doivent-elles être considérées : un service public, un commerce, une activité classique... ?**

Quel que soit votre réponse en ce moment, comment expliquer une mesure de fermeture d'une agence sans concertation ni information, alors même qu'il est demandé aux acteurs économique de poursuivre le travail ? Pour le bureau communautaire, il ne s'agit pas ici d'une approche nationale, ni de remettre en cause la nécessaire protection des salariés du Groupe La Poste, mais bien d'un examen local. En effet, c'est à ce niveau que sont rendus les services « physiques » de La Poste, il nous faudra trouver une solution ensemble.

La population ne comprend mal que La Poste ne se considère plus comme un service public. En effet, si tel était le cas une forme de continuité serait assurée ? **Vous trouverez ci-joint le message d'une personne qui s'adresse au maire de Tramayes et lui explique ce qui vient de lui arriver. C'est édifiant !**

- **Les territoires ruraux en S&L se trouve sans aucune agences ouvertes, pourquoi un tel traitement ?**

Sans préjugés de l'évolution de la situation, **l'objet de cette démarche est de rechercher un compromis pour mettre en place une ouverture alternée entre les bureaux de la**

**Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier.** Dans cette hypothèse, l'organisation des déplacements pourraient être organisée par les communes et bénévoles qui accompagnent déjà les personnes isolées. **Pour cela, nous souhaiterions savoir,** Monsieur le Président Directeur Général, Monsieur le Directeur Régional, **si vous seriez en mesure d'organiser cette concertation ?**

Bien respectueusement, pour le bureau de la CC SCMB

Thierry IGONNET

Maire de Matour